

AVIS D'APPEL À INITIATIVES

**Pour l'aide au financement d'équipements
relatifs à la maîtrise énergétique et au développement durable
dans les établissements d'hébergement
pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

Autorité compétente :

**Conseil Départemental du Nord
Hôtel du département
51 rue Gustave Delory
59000 LILLE
Standard : 03.59.73.59.59**

Contacts : patrice.sancey@lenord.fr et gaelle.coquais@lenord.fr

Clôture de l'appel à initiatives : 28 mai 2021 à 17h.

1. Objet de l'appel à initiatives :

Initiée en 2019, la politique de transition écologique et solidaire « Nord durable » place la lutte contre le changement climatique, la préservation des écosystèmes et la promotion de modes de vies durables et solidaires au centre de l'action du Département du Nord. Développement des mobilités douces, préservation des espaces naturels du Nord, maîtrise énergétique des bâtiments, rénovation de l'habitat, sensibilisation des Nordistes : cette démarche se concrétise par la déclinaison en 29 actions des 10 engagements liés aux politiques publiques départementales.

En 2021, le Département souhaite traduire ces mesures à travers le présent appel à initiatives pour l'aide au financement d'équipements relatifs à la maîtrise énergétique et au développement durable dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Il prévoit une enveloppe globale de 2 M€ à répartie entre les projets retenus.

2. Dépenses éligibles :

Les équipements éligibles à l'aide prévue par le présent appel à initiatives doivent démontrer leur intérêt dans les domaines de la maîtrise énergétique et du développement durable en s'inscrivant notamment dans une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- La diminution et la gestion intelligente des consommations énergétiques ;
- L'utilisation d'énergies durables ;
- La création de jardins familiaux et espaces partagés ;
- La préservation des espaces naturels, la re-naturalisation, la création d'îlots de fraîcheur ;
- L'encouragement au recours aux mobilités douces et innovantes ;
- L'approvisionnement durable ;
- La réduction et valorisation des déchets.

Une attention particulière devra être portée sur l'impact des investissements envisagés sur le prix de journée hébergement, sur le confort de vie des résidents et de travail des personnels.

3. Montant de l'aide accordée

Le montant de l'aide accordée sera fonction du plan de financement présenté, notamment de l'autofinancement mobilisé.

Il ne pourra dépasser 80 % du montant prévisionnel des dépenses éligibles.

4. Modalités de paiement

L'aide départementale sera versée en une fois dès la notification de la subvention et avant acquisition du matériel, qui devra intervenir dans les douze mois suivant la notification de l'aide accordée.

Elle prendra la forme d'une subvention d'investissement au caractère transférable.

Une convention sera conclue, qui reprendra l'ensemble des clauses permettant le paiement et le contrôle de l'utilisation de l'aide départementale.

5. Calendrier :

- Date butoir de dépôt des dossiers de candidatures : **28 mai 2021**
- Date butoir de notification de l'aide : **31 décembre 2021**
- Date butoir de mise en œuvre du projet : **1 an à compter de la notification**

6. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des réponses :

I. Pièces justificatives exigibles :

Les dossiers de candidatures devront émaner d'un EHPAD situé dans le département du Nord et comporter :

- a) **Un état descriptif du projet dans lequel l'achat de matériel s'inscrit, décrivant précisément les apports de l'investissement envisagé en matière de maîtrise énergétique et de développement durable ;**
- b) **Le ou les devis du matériel ;**
- c) **Le plan de financement de l'opération intégrant l'impact du projet sur le prix de journée ;**
- d) **Tout document permettant de décrire de manière complète le projet.**

II. modalités de dépôt des réponses :

1. Envoi par courrier :

Les dossiers de candidature seront adressés :

- **En 1 exemplaire accompagné d'une Clé USB** (comprenant l'ensemble des éléments sous format PDF)
-
- **En recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante :
 - **Conseil Départemental du Nord – Direction de l'autonomie**
51 rue Gustave Delory
59000 LILLE

2. Dépôt sur place :

Les dossiers de candidature pourront être déposés :

- **En 1 exemplaire et une Clé USB** (comprenant l'ensemble des éléments sous format Pdf)
- Au siège du Conseil Départemental du Nord

7. Publication et modalités de consultation du présent avis :

L'avis d'appel à initiatives sera publié sur le site internet du Conseil Départemental du Nord.

Pour le Président du Conseil départemental
Et par délégation
Le Directeur de l'Offre de service
d'aide à l'autonomie



Cyril CARBONNEL